

**SEANCE DU MARDI 04 SEPTEMBRE 2020**

L'An Deux Mille vingt, le quatre septembre à dix-huit Heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Aubiac sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 25/08/2020

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, FILLOL Isabelle, CABROL Jean-Luc, LARTIGOU Marie, CHARTRER Viviane, LAURENT Françoise, ROUILLES Georgette, HUGUET Jean-Jacques, SCHMITTLIN Stéphane, MAZERES Sandrine, ORHANT Cédric, BERTON Jean-Marie, POLI Jean-Luc

MARRAUD Fabrice est présent à compter de 18 h 40

Secrétaire de séance : Mme FILLOL Isabelle

**ORDRE DU JOUR :**

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2020*
- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2020*
- *Désignation d'un(e) secrétaire de séance*
- *Désignation des représentativités aux commissions permanentes de l'Agglo Agen*
- *Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales*
- *Désignation des représentants de la commune à la CLECT*
- *Désignation des représentants de la commune à l'EPFL*
- *Désignation des représentants à la CLI Golfech*
- *Installation antenne relais FREE à Lacapelle*
- *Installation antenne relais Orange à Bois de Rosière*
- *Horaires du personnel au 1er septembre 2020*
- *Livre « le petit dictionnaire d'Aubiac » (Mme Sémelin)*
- *Rentrée des classes*
- *Développement de la fibre optique*
- *Concours des villes et villages fleuris*
- *Création emploi adjoint technique 2 eme classe (Eric)*
- *Délibération horaires inchangés mais annualisation Maxime Cassant*
- *Information fonction de directrice du périscolaire Alexandra Boyer avec éventuellement une augmentation d'heures*
- *Délibération concernant le projet de convention relatif à l'entretien des voies communales par l'Agglomération d'Agen*
- *Refacturation consommation d'eau et d'électricité locataire le Pigeonnier*
- *Prime exceptionnelle Laetitia et Patricia (remplacement + COVID)*
- *Réponse question écrite de M. Jean Luc Poli*
- *Questions diverses*

La séance a été ouverte sous la présidence de M CAUSSE Jean-Marc, Maire.

**1/Approbation des comptes rendus du Conseil municipal des 23 juin 2020 et 7 juillet 2020**

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'ensemble des conseillers municipaux le courrier envoyé par Monsieur Poli et relatif à la constitution de la liste de la Commission Communale des Impôts Directs ci-dessous :

Objet : Composition Commissions Communales

Monsieur Le Maire

Lors de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2020 nous devons constituer la liste de la Commission Communale des impôts directs.

Ce jour-là vous n'avez pas souhaité le faire, prétextant ne pas être prêt.

J'ai émis la proposition que l'ensemble du conseil municipal participe à la constitution de cette liste de 24 noms ....Vous avez refusé.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2020 vous nous avez présenté votre liste de 24 noms.

Estimant qu'au vu du résultat des élections municipales nous étions en droit de proposer sept à huit noms, faisant part de mon souhait d'être sur cette liste ..... vous avez refusé.

Souhaitant un vote à bulletin secret concernant ma candidature, il en ressort un refus : 13 voix contre et 2 pour.

Sachez qu'il y a un temps pour tout, celui des élections où nous étions concurrents (*terminé depuis le mois de mars*), et le temps du mandat dans lequel nous sommes depuis le 23 mai 2020, date à laquelle le nouveau Conseil Municipal a été installé.

Avec Jean-Marie BERTON nous sommes conseillers municipaux au même titre que les treize élus de votre liste.

Pour cela, d'une part, je veux connaitre les motivations pour lesquelles vous avez refusé mon intégration à la liste des impôts directs.

D'autre part je vous demande d'appliquer l'article L 2121-22 du CGCT.

Merci de l'intérêt porté à ce courrier et vous demande d'en faire part à l'ensemble de l'équipe lors de notre prochaine réunion de Conseil Municipal.

Sincères Salutations

Jean-Luc POLI  
Conseiller Municipal



M. Poli soulève deux questions concernant, d'une part, les motivations de Monsieur le Maire pour refuser son intégration sur la liste précitée et d'autre part le souhait de voir appliquer l'article L2121-22 du CGCT.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de création de la C.C.I.D et le déroulé de la séance concernant la création de la C.C.I.D.

C'est l'article 1650 du code général des impôts qui prévoit la création de la C.C.I.D. et non le code général des collectivités territoriales. La liste proposée a été adoptée en conseil municipal et, sauf invalidation de la Préfecture, il n'y aura pas de nouvelle délibération.

Par ailleurs, M. Poli a envoyé un message à la mairie d'Aubiac par mail en date du 02 septembre 2020 ci-après : « Concernant le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 juillet 2020, je constate que la liste des 24 noms pour la commission communale des impôts directs est différente de la liste présentée en séance du conseil municipal du 7 juillet. »

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire générale. Celle-ci indique que le compte-rendu a été

rédigé en faisant un « copier-coller » de la présentation lors de la séance du conseil municipal et en cas d'erreur de sa part, demande à M. Poli de lui signaler où sont les différences, la délibération ayant été visée en Préfecture au contrôle de légalité. M. Poli indique qu'il ne met pas en cause le travail de secrétariat et ne précise pas les erreurs à corriger.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour valider les comptes rendus :

- CR du 23 juin 2020 approuvé par

12 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Poli), 1 ABSTENTION (M. Berton),

- CR du 07 juillet 2020 approuvé par

12 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Poli), 1 ABSTENTION (M. Berton)

Cet échange figurera sur le compte-rendu du 4 septembre 2020.

## 2/ Horaires du personnel au 1<sup>er</sup> septembre 2020

	lundi	mardi		mercredi			jeudi			vendredi		samedi	
8h00					Annie								
8h30	Annie	Annie		Patricia	Annie					Patricia	Annie		
8H45	Annie	Annie		Patricia	Annie		Patricia			Patricia	Annie		
9h15	Annie	Annie	Laetitia	Patricia	Annie	Laetitia	Patricia		Laetitia	Patricia	Annie	Laetitia	Laetitia
12h00	Annie	Annie	Laetitia	Patricia	Annie	Laetitia	Patricia		Laetitia	Patricia	Annie	Laetitia	Laetitia
12h15	Annie	Annie	Laetitia		Annie	Laetitia	Patricia		Laetitia		Annie	Laetitia	Laetitia
12h30	Annie	Annie			Annie						Annie		
13H00					Annie								
13h30	Annie	Annie									Annie		
14h00	Annie	Annie		Patricia				Annie		Patricia	Annie		
15h00	Annie	Annie	Laetitia	Patricia				Annie	Laetitia	Patricia	Annie	Laetitia	
17h30	Annie	Annie	Laetitia	Patricia				Annie	Laetitia	Patricia	Annie	Laetitia	
18h00	Annie	Annie	Laetitia					Annie	Laetitia			Laetitia	
19h00								Annie					
	8h30	8h30	6h00	7h00	5h00	3h00	3h30	5h00	6h00	7h00	8h00	6h00	3h00
Annie	35h00		Laetitia	12h00 APC 12H Mairie			Patricia	3h30 APC 14h00 Mairie					
Ouverture au public Mairie : mardi : 14h00 - 18h00 soit 4h00; jeudi : 14h - 19h00 soit 5h00; vendredi : 14h00 - 18h00 soit 4h00; total: 13h00													
ouverture APC : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h30 - 12h00 soit 2h30 par matinée sur 5 jours; total : 12h30 + 2h30 de comptabilité soit 15h00 hebdomad													
Présence du maire : lundi, mardi, jeudi, vendredi après midi et sur RDV													

Les horaires d'ouverture de la Mairie ne changent pas ;

Les horaires d'ouverture de l'agence postale sont modifiées comme ci-dessous :

ouverture du mardi au samedi matin (9h30 à 12h) ; Laetitia a désormais 2 jours de repos consécutifs ; le mercredi matin, elle est remplacée à l'APC par Patricia pour effectuer des travaux administratifs sans être dérangée (urbanisme, état civil notamment).

**Les modifications ci-dessus sont approuvées à l'unanimité.**

### 3/ Rentrée scolaire

- L'école accueille cette année 116 élèves répartis comme suit :

- PS et MS : 27 Bruno Mairet, Directeur
  - GS et CP : 22 Fabienne Fraiture
  - CE1 : 17 Delphine Imbert
  - CE2 et CM1 : 25 Estelle Fusina
  - CM1 et CM2 : 25 Sandrine Chantza-Bernies
- 16 élèves de cm2 nous quitteront l'année prochaine.

- Les horaires du périscolaire sont :

- garderie : 7h30 – 8h20
- Cantine : 12h00 – 14h00 avec 2 services
- Garderie 16h40 – 18h30

Alexandra Boyer accepte de prendre la direction du périscolaire et suivra une formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur -3 ans environ) ;  
Il a fallu réorganiser les entrées/sorties des élèves par le grand portail vert, côté maternelle.

Une réunion de rentrée est prévue avec les parents, à la salle des fêtes, le mardi 8 septembre à 18h30.

Arrivée de M. MARRAUD à 18 h 40.

### 4/ « Petit dictionnaire amoureux d'Aubiac » par Mme Sémelin. (délibération 2020-50)

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Mme SEMELIN ; celle-ci est en train de rédiger le « Petit dictionnaire amoureux d'Aubiac » composé des faits et délibérations de conseils municipaux, des richesses archéologiques et patrimoniales et des personnages historiques d'Aubiac.

C'est un recueil très intéressant et plein d'anecdotes.

La préface sera rédigée par Monsieur le Maire qu'il soumet à la lecture du conseil municipal (ci-dessous).  
Pour soutenir l'édition de ce livre, Monsieur le Maire propose de commander, pour la commune, un certain nombre d'ouvrages pour offrir et à vendre dans les lieux suivants : mairies d'Aubiac, Moirax et Layrac, Office du tourisme (OTI Destination Agen), librairie.

Cet ouvrage sera présenté et dédié à l'occasion du vernissage d'Aubiac Art tourisme et nous communiquerons aussi sur Panneau Pocket et le bulletin municipal.

Monsieur le Maire propose une commande maximum de 150 exemplaires pour un budget maximum de 1537.50 € TTC. Le prix de vente pourrait être de 12 €.

#### **Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité et à main levée,**

l'achat maximum de 150 exemplaires de l'ouvrage « Petit dictionnaire amoureux d'Aubiac » au prix TTC maximum de 1537.50 €.

#### *« Préface*

*Notre village d'Aubiac classé de remarquable, riche d'évènements historiques et de nombreux témoignages du passé, ancien oratorium gallo-romain, site de l'ancienne chapelle dite la « Gleysette », château de Narbonne Lara (14-18 siècles), possède en plus un monument exceptionnel : l'église romane Sainte-Marie (X-XI siècles) dont la silhouette massive donne son caractère aux lieux.*

*Ce petit dictionnaire amoureux d'Aubiac écrit par Mariette Semelin, passionnée d'histoire locale et de vieilles pierres, offre une nouvelle image de notre village*

*Je pense qu'il intéressera autant ceux qui l'aiment que ceux qui ne le connaissent pas.*

*Je la remercie très vivement d'avoir consacré du temps à une recherche difficile par rareté des archives et d'y avoir mis toute son énergie et sa passion*

*Pour nous, elle a fait revivre des moments du passé du village sous formes d'anecdotes, elle a jeté un regard différent sur les murs de l'église qui accompagne les Aubiacais depuis tant de siècles.*

*Elle nous révèle des lieux secrets comme le clocher et la vie de personnages historiques nés à Aubiac.*

*Elle met en lumière notre passé et nous aide à l'apprécier et en saisir ses mystères*

*En tant que maire de cette commune, je souhaite que ce livre fasse découvrir le village d'une autre manière aux habitants et aux visiteurs et qu'ainsi ils s'attachent aux lieux qu'ils fréquentent quotidiennement et apprécient la qualité de notre exceptionnel patrimoine.*

*Jean-Marc Causse, Maire d'AUBIAC »*

#### **5/ Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales (délibération 2020-41)**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner les membres de la Commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 a transféré aux maires la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs sur les listes électorales.

Dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1) de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission à l'exception du maire, des adjoints, des conseillers délégués et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

2) de 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission (même exception que pour la liste majoritaire).

#### **Après délibération, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité et à main levée :**

3 candidats de la liste majoritaire :

- Madame Viviane CHARTRER
- Monsieur Jean-Jacques HUGUET
- Madame Georgette ROUILLES

2 candidats de la 2<sup>ème</sup> liste :

- Monsieur Jean-Marie BERTON
- Monsieur Jean-Luc POLI

#### **6/ Désignation de représentants aux commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen (délibération 2020-42)**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner les membres représentant la commune au sein de l'Agglomération d'Agen.

Monsieur le Maire rappelle que :

- Le Conseil Communautaire peut créer des Commissions Permanentes chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.
- Le Président de l'Agglomération préside de droit ces commissions. Sont également membres de droit les vice-présidents et les conseillers communautaires délégués, en fonction de leur délégation de compétences.
- Les séances des Commissions ne sont pas publiques. Elles n'ont pas de pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum soit exigé. S'il y a partage des voix, le rapport relatif à l'affaire en cause doit le mentionner, la voix du Président de la Commission étant prépondérante.

- Les Commissions élaborent un avis sur les affaires étudiées. Les commissions se réunissent sur convocation du Président de la Commission. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller dix jours avant la tenue de la réunion. Elle est adressée par voie électronique.

Monsieur le Maire précise, qu'après vérification, une délibération n'est pas nécessaire. Cependant, il souhaite un vote à ce sujet, à bulletin secret.

**Après délibération, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité et à bulletin secret,**  
les représentants titulaires et suppléants selon le tableau ci-dessous :

<b>commissions permanentes</b>	<b>Présidents de commissions</b>	<b>titulaire</b>	<b>suppléant</b>
aménagement du territoire (infrastructures et SCOT) et enseignement supérieur et recherche	Henri TANDONNET	Daniel GONANO	Jean Luc CABROL
cohésion sociale, politique de la ville et du voyage	Francis GARCIA	Daniel GONANO	Cédric ORHANT
économie, emploi et transition numérique	Olivier GRIMA	Jean Luc CABROL	Daniel GONANO
transition écologique, collecte, valorisation des déchets et économie circulaire	Patrick BUISSON	Sandrine MAZERES	Stéphane SCHMITTLIN
logements, habitat, ruralité et centres bourgs	Bruno DUBOS	Marie LARTIGOU	Sandrine MAZERES
transports et mobilités	Pascal De SERMET	Françoise LAURENT	Viviane CHARTRER
voirie, pistes cyclables et éclairage public	Jean Marc GILLY	Jean Jacques HUGUET	Isabelle FILLOL
eau, assainissement et Gemapi	Pierre DELOUVRIE	Isabelle FILLOL	Jean Jacques HUGUET
finances	Clémence BRAN-DOLIN ROBERT	Jean Luc CABROL	Marie LARTIGOU
urbanisme	Joël PONSOLLE	Isabelle FILLOL	Stéphane SCHMITTLIN
politique de santé et accessibilité	Nadège LAUZ-ZANA	Stéphane SCHMITTLIN	Marie LARTIGOU
tourisme (stratégie d'investissement)	Rémi CONSTANTS	Marie LARTIGOU	Viviane CHARTRER

**7/ Désignation des représentants de la commune à l'EPFL (Etablissement Public foncier Local) (délibération 2020-43)**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner les membres représentant la commune au sein de l'EPFL en charge de la négociation et du financement au service des collectivités. Chaque commune nomme un candidat titulaire et un candidat suppléant.

Monsieur le Maire propose M. CABROL en candidat titulaire.

Aucune autre candidature ne s'étant présentée et le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, il est procédé à la désignation du candidat titulaire.

M. CABROL est désigné candidat titulaire par 14 voix POUR, une abstention (M. POLI)

Monsieur le Maire propose Mme LARTIGOU en candidat suppléant.

Aucune autre candidature ne s'étant présentée et le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, il est procédé à la désignation du candidat suppléant.

Mme LARTIGOU est désignée candidat suppléant par 14 voix POUR, une abstention (M. POLI)

**Après délibération et vote à main levée, les candidats sont les suivants :**

Titulaire : M. CABROL Jean-Luc

Suppléant : Mme LARTIGOU Marie

**8/ Désignation des représentants de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) (délibération 2020-44)**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner les membres représentant la commune au sein de la CLECT. Chaque commune nomme un candidat titulaire et un candidat suppléant.

Monsieur le Maire propose M. CABROL en candidat titulaire.

Aucune autre candidature ne s'étant présentée et le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, il est procédé à la désignation du candidat titulaire.

M. CABROL est désigné candidat titulaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose M. GONANO en candidat suppléant.

Aucune autre candidature ne s'étant présentée et le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, il est procédé à la désignation du candidat titulaire.

M. GONANO est désigné candidat suppléant à l'unanimité.

**Après délibération et vote à main levée, les candidats sont les suivants :**

Titulaire : M. CABROL Jean-Luc

Suppléant : M. GONANO Daniel

**9/ Désignation des représentants de la commune à la CLI GOLFECH (Commission Locale d'Information Centrale nucléaire de Golfech) (délibération 2020-45)**

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'année dernière, la commune d'AUBIAC se situe dans le périmètre de la Centrale nucléaire de Golfech.

La CLI est une représentation associant toutes les collectivités intéressées ainsi que les associations de protection de l'environnement, les organisations syndicales, les représentants du monde économique et les personnes qualifiées de la Centrale nucléaire de Golfech.

Chaque commune nomme un candidat titulaire et un candidat suppléant.

Monsieur le Maire propose M. SCHMITTLIN en candidat titulaire.

Aucune autre candidature ne s'étant présentée et le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, il est procédé à la désignation du candidat titulaire.

M. SCHMITTLIN est désigné candidat titulaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose M. CABROL en candidat suppléant.

Aucune autre candidature ne s'étant présentée et le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, il est procédé à la désignation du candidat titulaire.

M. CABROL est désigné candidat suppléant à l'unanimité.

**Après délibération et vote à main levée, les candidats sont les suivants :**

Titulaire : M. SCHMITTLIN Stéphane

Suppléant : M. CABROL Jean-Luc

**10/ Antenne Relais ORANGE**

Monsieur le Maire rappelle que l'installation de l'antenne relais ORANGE était prévue dans le secteur de Rosière situé sur la commune de Laplume. Hors, la commune de Laplume a classé ce bois et l'Agglomération d'Agen refuse l'installation de l'antenne à cet emplacement.

ORANGE a proposé la parcelle de M. BALDI, située à Aubiac. Nous sommes dans l'attente du dossier pour étudier la proposition plus en détail.

**11/ Antenne FREE (bois de Lacapelle) (délibération 2020-52)**

M. POLI sort de la salle à 18 h 50 sans explication

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la part de FREE qui répond aux observations transmises sur la pertinence de leur implantation dans le bois de Lacapelle (parcelle C 209).

Objet : Projet Free sis Bois de La Capelle  
AR : 1A 184 891 7294 1  
N/R : 47016\_001\_02  
Affaire suivie par : Anne-Sophie Fedon  
[afedon@free-mobile.fr](mailto:afedon@free-mobile.fr)  
PJ :3

Monsieur Le Maire,

Je viens vers vous suite à votre courrier nous demandant des réponses sur la pertinence de notre implantation Free sis Bois de La Capelle.

Je vous joins les cartes de couvertures ( 1 et 2 avec les sites les plus proches et 3 avec Free), vous le constaterez, notre projet est nécessaire pour apporter un service optimal à vos administrés.

Concernant les travaux, ils sont bien évidemment à la charge de Free.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d' information.

Veillez croire, Monsieur Le Maire, en l' expression de ma parfaite considération.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de consultation a été reçu en mairie le 30 juillet 2020 et la déclaration préalable devrait être déposée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020. L'instruction sera effectuée par l'Agglo d'Agen. L'information a été transmise au Comité de protection des riverains de la route d'Hartanès, secteur Bacharnaud. Les renseignements demandés à l'opérateur concernaient notamment le lieu exact d'implantation de l'opération (domaine privé ou public), la réalisation de l'accès véhicule et son entretien, le financement de l'installation électrique.

Monsieur le Maire fait observer que la nuisance visuelle sera moindre que dans le premier projet et que l'association des riverains n'a pas fait d'objection. Il ne voit donc pas d'inconvénient pour accepter ce projet. Toutefois, comme il est suggéré, un camouflage de la partie haute de l'antenne serait possible et devra être demandée dans l'avis du maire qui accompagnera la déclaration préalable déposée. Mme Fillol demande aussi à être vigilant sur la partie qui sera à déboiser.

Le projet n'est pas contesté par les membres du conseil municipal présents dans son actuelle présentation et dans l'attente du dépôt du dossier définitif.



### **12/ SIVU CHENIL FOURRIERE 47**

Monsieur le Maire informe que M. Stéphane SCHMITTLIN, conseiller municipal, a été désigné délégué titulaire au sein du Comité syndical au SIVU CHENIL FOURRIERE 47 pour représenter l'Agglomération d'Agen.

Félicitations à M. SCHMITTLIN.

Retour de M. POLI dans la salle à 19h02

### **13/ Développement et commercialisation de la fibre optique, route de Ségougnac (secteur Branas)**

Mme FILLOL, adjointe, rappelle qu'une réunion publique a eu lieu le lundi 27 juillet 2020 au sujet de la commercialisation par les opérateurs de téléphonie d'abonnement à la fibre optique, organisée par Lot-et-Garonne Numérique. Un compte-rendu est consultable sur le site internet de la mairie d'Aubiac.

Une consultation sur NATHD.fr (Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit correspondant à la mutualisation de 7 départements) permet de vérifier si votre adresse est éligible (pastilles de couleurs différentes en fonction de l'avancée des travaux).

Des administrés ont signalé à la mairie des difficultés de raccordement auprès des opérateurs Free et Orange. La mairie est intervenue systématiquement pour faire le lien entre les administrés et LGNum, ce qui a permis d'accélérer la résolution des problèmes. Pour les opérateurs Bouygues et SFR, ils ouvriront à la commercialisation en décembre 2020. Tous les autres petits opérateurs sont présents.

Les travaux en domaine privé étant à la charge du particulier, il faut anticiper les travaux préalablement à la visite du technicien de l'opérateur. Des frais de mise en service peuvent être demandés par certains opérateurs, c'est pourquoi il est conseillé de bien faire jouer la concurrence. Des flyers sont disponibles à la mairie.

Un seul numéro pour toute information : 0 806 806 006.

### **14/ Convention relative aux prestations d'entretien de voirie par l'Agglomération d'Agen sur les voies communales d'Aubiac**

Monsieur le Maire présente le tableau des propositions 2020 (ci-dessous) et le schéma du « calendrier du fauchage raisonné en pratique ».

Cela concerne le fauchage, l'entretien et la signalisation verticale et horizontale, la viabilité hivernale, le balayage, le curage des fossés, le bouchage des nids de poule, le renforcement et le désherbage.

Il faut revoir le point sur les aires de retournement. L'épareuse devrait passer en octobre sur les fossés et talus.

Il faut aussi vérifier la limite de propriété entre la voirie communale et la propriété privée. M. HUGUET vérifie auprès notamment du géomètre Pascual et auprès des autres communes.

M. POLI fait une observation sur la limite de propriété qui est différent quand le talus est en bas ou en haut de la route.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit des travaux de la commission Voirie de rechercher les limites du domaine public.

Messieurs BERTON et POLI précisent qu'il faut voir la réglementation pour les buses dans les fossés ainsi que la longueur du busage.

.

# AUBIAC

## Proposition voirie communale 2020

LIEU ET NATURE DE TRAVAUX	SUPERFICIE/COÛT M2		ESTIMATION
<b>Renforcement et goudronnage</b>			
Chemin de Ponche	110 ml*3	6,00 €	1 980,00 €
Chemin de Bedat	100 ml*3,5	6,00 €	2 100,00 €
Chemin de Lasplate	100 ml*3,5	6,00 €	2 100,00 €
Chemin de Durand	250 ml*3,5	6,00 €	5 250,00 €
<b>Balayage</b>			1 000,00 €
<b>Enrobés a froid</b>			800,00 €
<b>Travaux epareuse</b>			3 407,00 €
<b>Currage de fossés</b>			1 500,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>18 137,00 €</b>

Monsieur le Maire propose de revoir ce point en conseil municipal quand on aura obtenu plus de renseignements.

### **15/OTI DESTINATION AGEN - visite commentée de l'église Ste Marie.**

Mme LARTIGOU, adjointe, rappelle que l'Office du Tourisme a fermé ses portes le 31 août. On ne lui a pas communiqué le nombre de visiteurs. L'église, ouverte tous les jours, a reçu de nombreuses visites et on peut s'en féliciter.

### **16/ Fleurissement, concours départemental**

Mme LAURENT a informé que le jury départemental a rendu sa visite le 3 septembre. Il a fallu leur expliquer les nouveautés, notamment le paillage pour limiter l'arrosage. Merci aux élus qui se sont libérés.

Les membres du jury ont donné de très bons conseils pour la suite et le jury avait l'air satisfait. Il a souligné que la commune faisait partie des « villages remarquables » et qu'il fallait continuer à la mettre en valeur. Deux techniciens étaient présents et peuvent être consultés pour des conseils.

Pour Mme LAURENT, certaines communes n'ont pas bien compris la réglementation. Le jury ne descend pas du bus et il faut voir le fleurissement depuis la voie publique. Elle suggère aussi que la commune organise un concours avec remises de prix, ce qui permettra aux habitations des côteaux de concourir.

Monsieur le Maire est favorable pour l'inscription de particuliers, l'année prochaine.

La distribution des prix est prévue le 19 novembre.

### **17/ Participation citoyenne**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion se tiendra le lundi 21 septembre à 17h45 à la salle des fêtes. Le lieutenant Ninon GERAUD, chef de la COB de Laplume fera une présentation et un point sur l'année 2019 lui sera fait.

### **18/ Ateliers numériques**

L'UNA Lot-et-Garonne, Fédération d'Associations d'Aide à domicile, propose dès le mois de septembre 2020 des Ateliers Numériques pour séniors dans notre commune. Trois Pack sont proposés. Les ateliers sont déjà complets jusqu'en janvier. La mairie est favorable pour proposer ces ateliers à la population. Une information sera transmise ultérieurement.

### 19/ Information sur le commerce d'Aubiac.

Les futurs acquéreurs sont dans l'attente de validation de leur prêt bancaire.

### 20/ Etat de catastrophe naturelle dû à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Un courrier de la préfecture a été reçu le 27 août 2020.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle portant sur le phénomène de sécheresse et réhydratation des sols de la commune d'Aubiac pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 n'a pas été retenu.

La décision peut être contestée sous deux mois devant le tribunal administratif compétent. Monsieur le Maire informe qu'un nouveau dossier peut être déposé pour l'année 2020.

#### **Après délibération et vote à main levée,**

les membres du conseil municipal décident de ne pas introduire de procédure de contestation

### 21/ PAPI. Information relative au dépôt de dossiers réglementaires

Le programme d'actions de prévention des inondations du Bruilhois a rencontré des difficultés de mise en œuvre en raison de la nécessité d'acquisition foncière des terrains concernés

L'Agglo Agen a initialement souhaité mener l'acquisition foncière de façon amiable. Après plusieurs tentatives infructueuses, il est incontestable que ce seul procédé ne permettra pas de mener à bien ce projet et que le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique s'avère indispensable

Par conséquent l'AA souhaitant aller au bout de la mise en œuvre du PAPI a travaillé avec les services de l'Etat pour établir les dossiers réglementaires nécessaires à l'autorisation des bassins écrêteurs de crue et à leur déclaration d'utilité publique

Sauf avis contraire des services de l'état, l'Agglo Agen envisage le démarrage des travaux d'aménagement des bassins écrêteurs de crue au début de l'automne 2021.

### 22/ Frais de fonctionnement piscine gîte Le Pigeonnier (délibération 2020-51)

M. le Maire explique que la consommation électrique du moteur de la piscine des gîtes communaux est comptabilisée sur le compteur du gîte le Pigeonnier. La facture est donc au nom de la locataire, Mme BENATTI Magali.

Afin de prendre en charge cette dépense, qui incombe à la commune, un sous compteur a été mis en place. Il nous permet de calculer précisément ce qui doit être remboursé à Mme BENATTI.

Calcul :

<b>Participation au frais de consommation électrique gîte "le pigeonier"</b>					
<b>Prix Kw/h heures pleines en € HT</b>		<b>Relevés sous-comptage en Kw/h</b>		<b>Montant de la participation en € HT</b>	<b>Montant de la participation en € TTC</b>
du 16/07/19 au 31/07/19	0,1042	du 15/07/19	110,03	528,07	633,68
du 01/08/19 au 31/01/20	0,1047				
du 01/02/20 au 13/02/20	0,1102	du 03/02/20	2837,77		
du 14/02/20 au 14/07/20	0,1044				
		du 01/09/20	5097,68		
Moyenne du 16/07/19 au 14/07/20	<b>0,1059</b>	Consommation au 01/09/20	<b>4987,65</b>		

De même, le niveau de l'eau de la piscine a dû être réajusté. Il est donc nécessaire de rembourser Mme BENATTI sur sa facture de consommation d'eau.

N'ayant pas de sous compteur, la consommation de la mairie est estimée à 15m3 pour la période du 15/07/2019 au 31/12/2019.

Calcul :

FACTURE DU 28 JANVIER 2020						
	Périodes	Volume consommé (m3)	Volume Mairie estimé (m3)	Prix HT (€)	A payer HT (€)	A payer TTC (€)
Part communauté agglomération	Du 15/07/2019 au 31/12/19	33	15	0,2929	18,45	22,14
Part communauté agglomération - Etiage-	Du 15/07/2019 au 31/12/19			0,0038		
Part EAU DE GARONNE	Du 15/07/2019 au 31/12/19			0,8335		
Préservation des ressources en eau	Du 15/07/2019 au 31/12/19			0,1000		
Total				1,2302		

Un nouveau calcul des frais à rembourser sera effectué à la réception des nouvelles factures.

**Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité et à main levée,** de verser à Mme BENATTI Magali, locataire du gîte Le Pigeonnier, la somme de **633.68 € et 22.14 €** pour la rembourser des frais liés à la consommation électrique du moteur et la consommation d'eau de la piscine.

### **23/ Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe concernant Eric Bernies (délibération 2020-46)**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé et le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article 3-3 de la loi précitée,

Considérant la nécessité de créer un **emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe** en raison des besoins du service, *Le Maire propose à l'assemblée,*

#### **la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, d'espaces verts et de nettoyage divers.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité des membres présents** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### **24/ Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité (recrutement ponctuel – Art. 3 1° de la loi du 26 janvier 1984, modifiée) concernant Maxime CASSANT (délibération 2020-47)**

Monsieur le Maire informe sur la nécessité d'un recrutement direct d'un agent contractuel de droit public occasionnel pour une période du **1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 octobre 2020 inclus.**

Cet agent assurera des fonctions suivantes : **surveillance des enfants durant l'accueil périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12 h 00 à 14 h 00 et mise en place d'une animation les jeudis de 16 h 45 à 17 h 45.**

Cet emploi est équivalent à la **catégorie C** et correspondra au grade d'**adjoint d'animation** pour une **durée hebdomadaire de service de 7 heures 59 minutes** (*durée de travail de 9 h recalculée sur la durée du contrat y compris les vacances scolaires*) (**indice brut 350, indice majoré 327**). Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à main levée et à l'unanimité, le recrutement direct d'un agent contractuel du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2020 dans les conditions ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure un contrat d'engagement.

**25/ Délibération portant création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet dont la création ou la suspension dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel dans une commune de moins de 2 000 habitants ou un groupement de communes de moins de 10 000 habitants (art 3-3 5° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) (délibération 2020-48)**

Monsieur le Maire informe de la nécessité, après le contrat à durée déterminée ci-dessus, de créer un emploi permanent. Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de **10 mois** dans les conditions de l'article 3-3 5 de la loi du 26 janvier 1984 pour incertitude quant à la permanence de l'emploi ; l'agent recruté par contrat devra justifier d'une expérience professionnelle, la rémunération de l'agent sera calculée par référence à **l'indice brut 350, indice majoré 327,**

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, à main levée et à l'unanimité,

- la création à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2020** au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Adjoint d'animation à temps non complet, pour **6 Heures 41 minutes hebdomadaires** (*durée de travail de 9 h recalculée sur la durée du contrat y compris les vacances scolaires*) en référence à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, de la catégorie C ; Cet agent assurera des fonctions suivantes : **surveillance des enfants durant l'accueil périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12 h 00 à 14 h 00 et mise en place d'une animation les jeudis de 16 h 45 à 17 h 45.**

- la modification du tableau des emplois ci-dessous qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure un contrat d'engagement.

**26/ Prime exceptionnelle (délibération 2020-49)**

M. le Maire explique que suite à la période qui a suivi le confinement et une réorganisation du service administratif (changement de secrétaire générale) les agents Patricia MUNICO et Laetitia TARZARIOL ont dû augmenter leurs heures de présence à la mairie afin d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions. Il est proposé d'accorder à Mesdames MUNICO et TARZARIOL une prime exceptionnelle pour les remercier de leur présence durant cette période, calculée au prorata de leur présence.

**Après délibération et à l'unanimité, une prime exceptionnelle est accordée à :**

- Mme Patricia MUNICO de 297.50 €, - Mme Laetitia TARZARIOL de 45 €.

**27/ Information – Tour de table**

➤ Monsieur le Maire informe que :

- il a été élu Président de Territoire d'Energie 47 le 27 juillet 2020 et Vice-Président de LGNum le 2 septembre 2020.

- Le prochain conseil municipal devrait être fixé à une date fin septembre, début octobre.

- Une réunion de travail « Participation citoyenne » est prévue le lundi 21 septembre à 17 h 45 à la salle des fêtes ; les statistiques 2019 seront présentées par le lieutenant Ninon GERAUD, de la COB de Laplume.

- L'Ag de l'ESB doit se tenir le samedi 5 septembre à 9 h00 à la salle des fêtes.

➤ Monsieur CABROL :

il y a eu des mini-coupures d'internet à la mairie (le téléphone continuait à marcher) ; ORANGE est intervenu ; le problème serait réglé. Monsieur POLI souligne qu'il a déclaré, lui aussi des coupures et attend l'intervention d'ORANGE ;

Le site web a été mis à jour suite à la désignation des délégués dans les nouvelles commissions. Il rappelle qu'il faut envoyer des articles et des photos pour le bulletin municipal ; les deux listes peuvent s'y exprimer et il est rappelé le nombre de signes prévus.

➤ Madame ROUILLES : 2105 bulletins ont été déposés dans l'urne de la mairie dans le cadre du budget participatif et seront déposés au conseil départemental avant le 9 septembre.

➤ Monsieur HUGUET : la PJ a été oubliée dans le message d'une DIA,

➤ Mme MAZERES : il faut envoyer rapidement les informations pour le bulletin municipal. Monsieur SCHMITTLIN relance les associations.

➤ Monsieur POLI :

- Souhaiterait que la commission VOIRIE se réunisse, aille sur le terrain, recense les problèmes, ensuite détermine les priorités selon le budget.

Monsieur le Maire répond que la mairie est en contact avec l'Agglo (M. COCHIS G.) pour faire des propositions à la commune.

Monsieur POLI répond que c'est à la commission VOIRIE de se rendre sur place, de proposer au conseil municipal qui décide. C'est la commission qui recense, réfléchit et propose. C'est le rôle de la commission de faire le tour de la commune pour voir les problèmes. Monsieur POLI souhaiterait faire la visite sur place, la commission VOIRIE fait des propositions et ensuite réunir le conseil municipal.

- Souhaiterait avoir des informations de l'Agglo sur le passage du lamier ; il faut recenser les points pour les passages prioritaires du lamier.

Monsieur le Maire lui suggère de faire des propositions à la commission sur les points observés pour une visite de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

J-M. CAUSSE	D. GONANO	I. FILLOL	J-L. CABROL	M. LARTIGOU
V. CHARTRER	F. LAURENT	G. ROUILLES	J-J. HUGUET	F. MARRAUD
S. SCHMITTLIN	S. MAZERES	C. ORHANT	J-M. BERTON	J-L. POLI